

<https://maternelle27.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article623>



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Eure
Maternelle 27



Inscriptions en maternelle pour la rentrée 2022

- Direction -

RENTÉE 2022

Inscriptions en maternelle

*Inscrire et admettre en PS
les enfants nés uniquement*

entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019

Publication date: jeudi 19 mai 2022

Copyright © Site départemental Maternelle 27 - Tous droits réservés




Inscriptions en maternelle pour la rentrée 2022

Les enfants nés entre le 1 janvier et le 31 décembre 2019 peuvent être inscrits et admis en PS.

« Doivent être présentés à l'école élémentaire à la rentrée scolaire, les enfants ayant trois ans révolus au 31 décembre de l'année en cours. » Cf. *Règlement départemental*.

Aucune dérogation pour les enfants nés en janvier ou février 2020.

Le directeur de l'école prononce l'admission sur présentation :


-  du certificat d'inscription délivré par le maire de la commune dont dépend l'école.
-  du livret de famille,
-  d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication (certificat du médecin ou photocopie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations).

Si les vaccinations ne sont pas à jour, on inscrit et on admet provisoirement en constatant que les vaccins ne sont pas à jour.

On demande aux parents de procéder aux vaccinations avant la rentrée.

Si à la rentrée, les vaccins ne sont pas à jour, on accueille l'enfant en avertissant les parents que l'on est tenu d'avertir la PMI qui donnera suite.

.....

-  Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section.

.....

[En savoir plus](#)